

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le onze septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier VERMEIRE.

Présents : Mesdames et Messieurs, Christelle MARICHY, Catherine FERRARI, Marine VAN, Monique BOUIN, Jacques MILLOUET, Marie-Madeleine ROTSAERT, Didier PIERRE, Jérôme BOISSEAU, Florence SIX.

Absent : Pascal FLOQUET.

Pouvoir : Pascal FLOQUET à Didier VERMEIRE.

A été nommée secrétaire de séance : Marie-Madeleine ROTSAERT.

La séance est ouverte à 20h30

Mr le Maire demande une minute de silence en hommage à Pierre Bossu décédé cet été et ancien maire de Wy-dit-Joli-Village.

Approbation du compte rendu du 5 juin 2020.

ORDRE DU JOUR

- Attribution commission CCVVS.
- Désignation du délégué au Smirtom représentant la CCVVS pour la commune de Maudétour
- Révision des Loyers (Logement de le Mairie et de la forge) et la répartition de la taxe des d'ordures ménagères.
- Vote de la taxe d'urbanisme.
- Désignation des délégués pour le syndicat de l'Aubette.
- Déplacement de l'Exvoto Willy Paul Romain au cimetière et aménagement du cimetière.
DM1 : Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales.
- Indemnités de fonctions du Maire et des Adjoints.
- Convention les » Petits Filous »
- Le site Internet et » l'Echo de Maudétour »
- Décisions prises en application des articles L2122 et L2122-23 du C.G.C.T
- Questions diverses.

1^{er} délibération

Attribution commission CCVVS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le mail de la CCVVS du 20 juillet dernier, nous demandant de bien vouloir nous communiquer avant le 15 septembre 2020 le nom des conseillers municipaux souhaitant participer à ces commissions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE que les représentants dans les commissions sont :

Conférence des Maires - Didier Vermeire
Commission Administrative – Didier Vermeire
Commission Accessibilité – Didier Vermeire
Commission Schéma de Cohérence et de Secteur – Jacques Millouet
Commission Voiries – Pascal Floquet
Groupe de Travail Mobilité – Pascal Floquet
Commission Développement Eco – Jacques Millouet
Commission Tourisme – Didier Vermeire
Commission Culture et Patrimoine – Marine Van
Commission Subventions – Didier Vermeire
Commission Environnement – Jacques Millouet
Commission Petite Enfance – Christelle Marichy

2^{ème} délibération

Désignation du délégué au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférée (CLECT) de la CCVVS.

VU la délibération en date du 31 janvier 2017, le Conseil Communautaire décide la création d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Désigne un délégué pour siéger au sein de la CLECT de la Communauté de Commune Vexin Val de Seine.

Mr Jacques MILLOUET

Désignation du délégué au SMIRTOM représentant la CCVVS pour la commune de Maudétour.

Délibération qui doit être prise par la CCVVS et non par la commune.

4^{ème} délibération

Révision des loyers d'habitation – Année 2021

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le loyer d'habitation de la mairie est révisable annuellement au 15 février,

CONSIDERANT que le loyer d'habitation de la Forge est révisable annuellement au 1er janvier,

CONSIDERANT que le loyer du bail commercial de la Forge ne sera révisable, de manière triennale, qu'à compter du 1er juillet 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'appliquer une augmentation de 0.66 % sur les loyers d'habitation des logements communaux pour l'année 2020. Soit:

☞ à compter du 1er janvier 2021 pour le logement de la Forge,

☞ à compter du 15 février 2021 pour le logement de la mairie.

- **D'ADRESSER** un courrier aux locataires afin de leur indiquer le montant de leur nouveau loyer en 2021

5^{ème} délibération

Taxe D'ordures Ménagères (TEOM) pour les locataires – sur la Taxe Foncière 2020

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'avis d'imposition 2020 de la Taxe Foncière qui fait état du montant de la taxe des ordures ménagères pour le logement de la forge, le local commercial, le logement de la mairie et la mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE de demander aux locataires le montant la taxe des ordures Ménagères des biens loués.**

En ce qui concerne la mairie et son logement la taxe TEOM indiquée sur l'avis d'imposition de la taxe foncière 2020 étant de 82.00 € pour la mairie et le logement la somme de 41.00 € sera réclamée à la locataire.

Pour la forge commerciale et le logement la TEOM indiquée sur l'avis d'imposition 2020 étant de 200.00€ Il sera demandé 100 € aux locataires de la Forge (local commercial) et 100 € aux locataires de la Forge (habitation)

- **D'ADRESSER un courrier aux locataires** afin de leur indiquer le montant et détail du calcul de la Taxe des Ordures Ménagères (TEOM) année 2020.

6^{ème} délibération

Taxe d'Aménagement – Révision du taux 2021

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants,

VU la loi de finances rectificative du 29 décembre 2010,

VU la circulaire COT/B/11/07973/C du 17 mars 2011,

VU le PLU de la commune de Maudétour-en-Vexin,

VU la délibération communale n°2013-26 du 11 octobre 2013,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE de maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 4%** sur l'ensemble du territoire communal.

Ce taux pourra être modifié tous les ans.

7^{ème} délibération

Désignation des délégués au sein du Syndicat Intercommunal pour l'aménagement du bassin versant de l'Aubette
(Annule et remplace la délibération 2020-14)

Vu les Elections Municipales de Mars 2020,

Vu les articles L.163-5 et L163-6 du Code des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après **en avoir délibéré à l'unanimité**

DECIDE de procéder à l'élection, des délégués qui représenteront la Commune au Syndicat Intercommunal pour l'aménagement du Bassin versant de l'Aubette.

Titulaire :

- Christelle MARICHY : 3 Chemin du Clos Breton : 06.20.15.50.46
- Didier PIERRE : 7 route des Moines : 06.08.09.65.76

Suppléant :

- Jacques MILLOUET : 11 route de la Grand 'Mare : 06.03.01.99.78
- Didier VERMEIRE : 2 route de la Grand 'Mare : 06.43.26.83.82

mairie.maudetour@wanadoo.fr

DM1 : Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales

Attendre la décision de la CCVVS pour prendre la délibération.

8^{ème} délibération

Indemnités de fonction au Maire, aux Adjointes et Conseillers ayant Délégation.
(Annule et remplace la délibération 2020-09)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

CONSIDERANT que la commune de Maudétour-en-Vexin a moins de 500 habitants,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction au maire et aux adjoints au maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal,

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

FIXE le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire à 25.50% de l'indice 1027.

FIXE le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au maire à 9.90% de l'indice 1027 conformément à la loi en vigueur,

Ci-joint le tableau :

Fonctions	Noms, Prénoms	Taux appliqués	Majorations éventuelles	Montants mensuels bruts
MAIRE	VERMEIRE Didier	22,50%		991.79 €
1er Adjoint	MILLOUET Jacques	9.90%		385.05 €
2ème Adjoint	FLOQUET Pascal	9.90%		385.05 €
CM	MARICHY Christelle	0		0
CM	FERRARI Catherine	0		0
CM	VAN Marine	0		0
CM	BOUIN Monique	0		0
CM	RO TSAERT M-M	0		0
CM	PIERRE Didier	0		0
CM	BOISSEAU Jérôme	0		0
CM	SIX Florence	0		0

9^{ème} délibération

Transfert de l'Ex-Voto de Willy Paul Romain au cimetière de Maudétour-en-Vexin

VU les courriers de M. Jacques MICHEL en date du 13 novembre 2019 et du 23 mai 2020.

CONSIDERANT la volonté de Monsieur Jacques MICHEL de vouloir délocaliser la croix ex-voto de Willy-Paul ROMAIN qui se trouve sur une parcelle lui appartenant et souhaitant que cette dernière soit transférée au cimetière de Maudétour-en-Vexin.

Vu le courrier de M. Willy-Paul ROMAIN donnant l'autorisation à M. Jacques MICHEL de disposer de cet ouvrage.

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue :

Voix pour : 9

Abstentions : 2

DECIDE : le transfert de la croix de l'Ex-voto au cimetière de Maudétour.
Il incombe au demandeur les frais de transfert.

Questions diverses :

Un arrêté a été pris pour la suspension de la location de la salle des fêtes aux administrés (septembre et octobre) reconductible en fonction du Protocole sanitaire.

Utilisation de la salle des fêtes autorisée par l'association Ensemble, activités limitées à 10 participants maximum.

Le repas des Aînés et de la municipalité ainsi que la soirée du Beaujolais sont annulés,

Syndicat de l'Eau Mr Bossu a été élu président du syndicat,

Syndicat de l'assainissement Mr Jacques Millouet a été élu président du syndicat, le plus important projet du syndicat est la reconstruction de la station d'épuration.

Mr le Maire informe le Conseil municipal que les demandes de DETR ont été acceptées par la Préfecture.

La commune sera en période de recensement de la population du 21 janvier au 20 février 2021.

Problèmes de nuisance dus aux aboiements de chiens récurant dans le village de jour comme de nuit.

M. le maire informe que si ce problème persiste, il convoquera les propriétaires de chiens.

Il est d'ailleurs prévu de demander aux administrés de bien vouloir tailler la végétation présente sur leur propriété et débordant sur les trottoirs. Avant de distribuer le courrier sur le sujet, il est demandé à chacun de vérifier sa situation.

Fin de séance à 22h55.

Didier VERMEIRE Maire		Christelle MARICHY Conseillère municipale	
Jacques MILLOUET 1er Adjoint		Didier PIERRE Conseiller municipal	
Pascal FLOQUET 2ème Adjoint		Marie-Madeleine RO TSAERT Conseillère municipale	
Jérôme BOISSEAU Conseiller municipal		Florence SIX Conseillère municipale	
Monique BOUIN Conseillère municipale		Marine VAN Conseillère municipale	
Catherine FERRARI Conseillère municipale			